



Stationnement et sens interdit sauf riverains

Par **marlyloo**, le **23/05/2013** à **10:33**

Bonjour,

J'habite depuis 2 ans dans une petite rue qui est en "sens interdit sauf riverains". Quand j'ai signé le bail de location, ma propriétaire m'a indiqué que la place située devant chez moi m'était réservée. Je ne suis pas du genre exclusive, mais j'avoue que quand je rentre du travail ou quand j'ai mon coffre rempli de courses, j'aime considérer que cette place "m'appartient". Mais il s'avère que souvent, des véhicules sont garés dans ma rue, et leurs conducteurs ne sont pas riverains. [fluo]Du coup je suis obligée de me garer sur la place en haut de ma rue, places bleues avec disque obligatoire.[/fluo](ce que la plupart des gens essayent d'éviter en se garant dans ma rue)

PETITE PRECISION : il n'y a pas de places de parking délimitées dans ma rue, on se gare les uns derrière les autres le long d'un mur.

MA QUESTION : ai-je un recours contre les personnes qui se garent dans ma rue alors qu'ils ne sont pas riverains. En clair, est-ce que "sens interdit sauf riverains" est également "stationnement interdit sauf riverains" ??

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **23/05/2013** à **11:15**

Bonjour,

Si un conducteur non riverain est pris en flagrance à rouler dans votre rue, c'est une circulation en sens interdit avec les sanctions qui vont avec. Par contre, il faudrait savoir si

cette rue est privative (lotissement par exemple) ou publique. Si cette rue est publique, désolé mais l'affirmation de votre propriétaire est fausse. Nul ne peut s'attribuer une place, fut-ce devant chez lui, à titre privatif, la rue est à tout le monde. Maintenant, la solution consisterait à demander au maire, par arrêté municipal, la création d'une zone blanche et seuls les riverains pourraient bénéficier d'une autorisation de stationnement dans cette rue, donc d'une carte spéciale à apposer sous le pare-brise. Les autres conducteur n'en ayant pas seraient verbalisés pour stationnement interdit.

Par **kataga**, le **23/05/2013** à **15:27**

Bonjour,

Est-ce que les riverains peuvent circuler uniquement dans un sens ou dans les deux sens ?
Autrement dit, cette rue est-elle en sens unique ou pas ?